



**COMMUNE DE LOUBIENG
(PYRENEES ATLANTIQUES)**

PLAN LOCAL D'URBANISME

**PIECE 0B – NOTE D'INFORMATION RELATIVE
A L'ABROGATION DE LA CARTE COMMUNALE**

Projet de P.L.U. arrêté le 18/06/2019
Enquête publique du 16/10/2019 au 15/11/2019
P.L.U. approuvé le xx/xx/xxxx

Pour rappel, la commune de Loubieng est actuellement dotée d'une carte communale approuvée par délibération du Conseil Municipal du 4 octobre 2012 et co-approuvée par arrêté préfectoral du 22 novembre 2012.

La carte communale en vigueur est consultable en mairie.

L'approbation, après enquête publique, du Plan Local d'Urbanisme par le Conseil Municipal, emportera l'abrogation de la carte communale.

L'abrogation de la carte communale devra être également actée par arrêté du Préfet.